



DANIELSTOFFEL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PÂQUES 2025

1. LE RÈGLEMENT

Il accompagne ce bon de commande regroupé. Seuls sont acceptés les règlements par chèque(s) **libellés à l'ordre de la Chocolaterie Daniel Stoffel SAS**.

Pour information, leur encaissement se fera à la date de livraison des chocolats.

2. LES DATES D'ENVOI DE VOS COMMANDES

ENVOYEZ VOS BONS DE COMMANDE AVANT LE*:

► **08.02.2025**

et bénéficiez d'une remise de 5% supplémentaires grâce à vos commandes anticipées.

Vous pouvez toujours continuer votre Action après la date de remise commandes anticipées jusqu'à la date limite de l'Action.

Tout envoi de commande complémentaire sera à valider avec notre équipe commerciale et à passer en ligne.

► **03.03.2025**

pour la zone B

► **12.03.2025**

pour les zones A et C

*Cachet de la Poste faisant foi

3. LA LIVRAISON Vous souhaitez être livré :

SEM 12
du 17/03 au 21/03

SEM 13
du 24/03 au 28/03

SEM 14
du 31/03 au 4/04

SEM 15
du 7/04 au 11/04

SEM 16
du 14/04 au 17/04



Le délai entre le moment où vous transmettez vos commandes et votre livraison est d'environ 3 semaines.

4. VOTRE BÉNÉFICE

Le reversement sera effectué directement par virement sur votre compte.

Joignez obligatoirement votre IBAN sur le document lié à cet envoi.

BARÈME DES REMISES ET AVANTAGES



MONTANT	Taux de remise	Remise de commandes anticipées*	Forfait emballage et transport	Pack catalogue
0 à 599 €	-	5 %	34 €	Offert
600 à 999 €	10 %	+ 5 %	34 €	Offert
1000 à 2999 €	15 %	+ 5 %	34 €	Offert
3000 à 9999 €	20 %	+ 5 %	34 €	Offert
10 000 à 19999 €	22 %	+ 5 %	Offert	Offert
+ 20 000 €	24 %	+ 5 %	Offert	Offert

*Commandes transmises avant le 08/02/2025

Toutes les informations sur
www.action-chocolat-daniel-stoffel.fr